



La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique renforce son offre auprès des créateurs d'entreprise

mercredi 15 avril 2015, par [lpe](#)

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (BPACA) réaffirme sa volonté d'accompagner celles et ceux qui entreprennent grâce, notamment à un partenariat exclusif avec les Socama, sociétés de cautionnement mutuel animées par des administrateurs bénévoles qui, chaque année, permettent à des milliers de chefs d'entreprises de réaliser leurs projets.

Entre 20 000 et 25 000 projets par an sont ainsi cautionnés par les Socama permettant à la fois d'obtenir l'accord de financement(s) bancaire(s) mais aussi, dans bien des cas, de limiter les engagements personnels de caution des dirigeants grâce à l'appui du FEI (Fonds Européen d'Investissement) qui apporte sa contre-garantie aux dossiers validés par les Socama.

Partenaire historique et actif des principaux réseaux d'accompagnement, le réseau Banque Populaire est aussi le 1er distributeur du Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) proposé par BPI France (30 % du marché en 2014) et de prêts bancaires d'accompagnement.

C'est pour pallier l'arrêt de la commercialisation du PCE par BPI France à compter du 31 mars 2015 que Banque Populaire et Socama ont travaillé de concert à l'élaboration d'une alternative, et ce dès l'automne dernier.

Depuis le 1er avril 2015, la BPACA est ainsi en mesure de proposer aux porteurs de projets de création d'entreprises un nouveau financement, le Prêt Socama Création.

Durant leurs 2 premières années, les créateurs auront la possibilité, sous réserve d'étude et d'accord de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et de la Socama, d'obtenir un financement jusqu'à 30 000 € et ce jusqu'à 5 ans (dont une franchise de 6 mois en capital), tout en limitant leur engagement personnel à 50 % du montant emprunté.

Ce nouveau prêt est accessible aux artisans, commerçants et professions libérales qu'ils soient en société ou en entrepreneur individuel.

Il permet de financer tout type d'investissement, matériel ou immatériel, ainsi qu'une part de financement du BFR (besoin en fond de roulement) jusqu'à 30 % du montant du prêt.

En cas de projet nécessitant un financement supérieur aux 30 000 € du Prêt Socama Création, le réseau Banque Populaire ayant signé le 30 janvier 2015 une nouvelle Convention de partenariat avec BPI France (1er réseau bancaire à l'avoir fait afin de remplacer la convention existante depuis 2007), pourra répondre à la demande en finançant le dossier avec garantie de BPI France à hauteur de 70 %.

Plus : www.bpaca.banquepopulaire.fr